

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 15 septembre 2021

CHARTES DE DÉONTOLOGIE DE LA VILLE DE NANTES ET NANTES MÉTROPOLE Après tirage au sort des membres, installation des commissions « Éthique et transparence »

Ces lundi 13 et mardi 14 septembre se sont réunies les nouvelles commissions d'éthique et transparence de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Parmi les personnes ayant candidaté pour y siéger, les membres ont été désignés par tirage au sort le 24 août dernier. Ces deux commissions, composées à 50 % de citoyens et à 50 % d'élus, doivent maintenant veiller à l'application de la charte de déontologie des élus. Leur bilan annuel, intégrant leur avis et recommandations, sera publié sur le site metropole.nantes.fr.

La commission municipale (10 membres) et la commission métropolitaine (20 membres) sont composées pour moitié de citoyens et pour moitié d'élus. Les élus avaient d'ores et déjà été désignés lors des Conseils d'octobre 2020. Ils sont issus de la majorité et de la minorité : Fabrice Roussel, vice-président de Nantes Métropole, préside la commission métropolitaine ; Sophie van Goethem, conseillère municipale d'opposition, préside la commission nantaise.

Les citoyens tirés au sort le 24 août sont donc au nombre de cinq dans la commission municipale (2 femmes, 3 hommes, moyenne d'âge de 46 ans) et dix dans la commission métropolitaine (5 femmes, 5 hommes, moyenne d'âge de 44 ans).

Chaque commission se réunira en moyenne 3 fois par an. Leurs travaux – des avis et recommandations sur la bonne mise en œuvre des engagements en matière de transparence des élus, d'éthique et de déontologie – seront rendus publics sur le site internet commun à la Ville et la Métropole, notamment à l'occasion du bilan d'activité qui sera présenté chaque année à l'assemblée délibérante.



Tirage au sort des citoyens le 24 août 2021
au siège de Nantes Métropole.

Par ailleurs, les élus municipaux et métropolitains ont décidé de créer une fonction de déontologue au sein des collectivités. La commission métropolitaine interviendra dans le processus de recrutement : elle est chargée de faire sa proposition au regard des candidatures à Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de la métropole, qui désignera le ou la déontologue avant la fin de l'année.

Plus d'information sur les commissions « Éthique et transparence » sur [Dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/deontologie](https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/deontologie)

En juin 2014, la Ville de Nantes a été l'une des premières villes de France à mettre en place une charte de déontologie, après Paris et avant Rennes. Dès le début de ce nouveau mandat, Johanna Rolland s'était engagée à renforcer la portée de la charte par de nouvelles mesures, y compris sur le lien avec les citoyens et sur la prise en compte de l'exigence écologique.

En octobre 2020, le Conseil Municipal et le Conseil Métropolitain ont chacun adopté une nouvelle charte de déontologie qui repose sur **cinq principes fondamentaux : l'intérêt général, la probité, l'impartialité, l'exemplarité, la transparence**. Les élus ont alors pris plusieurs engagements et, parmi ceux-ci, figurent l'installation de deux commissions d'éthique et transparence – l'une pour la Ville, l'autre pour la Métropole – ainsi que la désignation d'un déontologue commun aux deux collectivités.